

NACRE

BENEFICIAIRES

- Les demandeurs d'emploi indemnisés ou inscrits au Pôle Emploi depuis six mois
- Les personnes les plus éloignées de l'emploi
- Les personnes de 50 ans et plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi
- Les jeunes de 18 à 25 ans orientés par le service public de l'emploi
- Les salariés qui reprennent leur entreprise en redressement ou liquidation judiciaire

NATURE DE L'AIDE

Le dispositif se décompose en 3 phases :

1 / Aide au montage du projet.

Assistance technique d'un conseiller pour vous aider à élaborer un dossier solide pour présenter votre projet aux financeurs.

2/ Appui pour le financement du projet.

Possibilité d'octroi d'un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 5 000 € en complément d'un financement bancaire.

3/ Appui au développement de l'entreprise.

Accompagnement du nouveau dirigeant lors du démarrage de son activité pour être conseillé sur différents choix de gestion.

OBSERVATIONS PARTICULIERES

L'intégration dans le dispositif ne peut se faire qu'auprès d'organismes labellisés. Chaque phase faisant l'objet d'une convention entre le porteur de projet et l'organisme labellisé.

OU S'ADRESSER

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat est labellisée pour la phase « aide au montage du projet » et la phase « accompagnement du nouveau dirigeant ».

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine – Section Lot-et-Garonne
2 Impasse Morère CS 70118
47004 Agen Cedex